

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/07/2016

Dossier complet le

12/07/2016

N° d'enregistrement

2016-0279

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface commerciale, d'un drive, d'une station-service et d'une station de lavages et ses aménagements extérieurs, ZAC du Nouveau Monde sur la commune de LA BASSEE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale. Parking concerné: 225 places prévues pour le public + 34 places engazonnées réservées au personnel

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération consiste en :

- la construction d'un bâtiment commercial (Intermarché) pour une surface de plancher de 6 267 m² sur un terrain d'une surface totale de 30 000 m².

- la mise en place d'un jardin paysager pédagogique (en partenariat avec le collège Swcheitzer).

Les aménagements comprennent également: les voies de desserte à partir de la voie de desserte interne de la ZAC du Nouveau Monde, 225 places de stationnement pour la clientèle, une station-service, une station de lavage, une surface de vente, un drive, des réserves, une zone de livraison, des cuves de sprinklage, des noues paysagères et un bassin d'infiltration.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création d'un magasin Intermarché en RDC sauf pour les bureaux en R+1 (relocalisation) sur la ZAC du Nouveau Monde située en entrée de ville nord de La Bassée. Le projet ne comporte pas de boutique ou moyenne surface extérieure. La vocation de la ZAC n'étant pas d'accueillir un ensemble commercial mais des activités mixtes: grande surface alimentaire et tissu de PME/PMI et d'activités tertiaires, commerces et services.

Il s'agit donc de :

- proposer un magasin de 3 465 m² de vente dans un parc d'activités où le respect de l'Environnement est un objectif prioritaire.
- Satisfaire la clientèle en proposant un magasin moderne et plus agréable, qualitatif sur le plan architectural et environnemental
- Améliorer les conditions de travail et de livraisons

Enfin, une attention particulière est portée à la réduction de l'emprise au sol des surfaces affectées aux aires de stationnement et à la mise en place d'un accompagnement paysager pour le jardin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Voir annexe 7

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'établissement comprend un étage et comporte:

une cellule Intermarché d'une surface de vente de 3465 m² , d'un drive de 100 m² comportant 3 pistes de ravitaillement pour une emprise de 233 m², une boutique de 180 m² constituée d'un point de restauration, un mail de 186 m², une station de carburant de 6 pistes ainsi qu'une station de lavage de 3 emplacements dont un automatique. La surface (accessible au public) sera au rez-de-chaussée avec les réserves (non accessible au public) et les locaux administratifs (non accessible au public) seront à l'étage.

A cela s'ajoute un parc de stationnement de 225 places dont 8 réservées aux PMR (2 avec recharge de véhicules électriques), 2 places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, 65 places non imperméabilisées, 14 places covoiturage, 8 places familles et 34 places engazonnées réservées au personnel. Le reste des places est imperméabilisé.

Les espaces verts seront aménagés. Ils représenteront une superficie de 13496 m² soit 46.5% d'emprise végétal.

Enfin, le circuit des véhicules légers du personnel sera indépendant de celui des consommateurs. En effet, au même titre que celui des livraisons, il se fera à l'arrière du bâtiment, par l'intermédiaire d'une entrée/sortie spécifique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

A confirmer : Dossiers de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et ICPE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie emprise foncière	30 000 m ²
Surface de plancher	6 267 m ²
Surface totale du parking selon loi Alur	4 526,5 m ²
Jardin paysager	13 496 m ²
Surface de vente (dont mail et boutique)	3 831 m ²
Surface au sol du drive	233 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

D641, ZAC du Nouveau Monde
LA BASSEE 59480

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 48 ' 52 " 7

Lat. 50 ° 32 ' 26 " 1

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de LA BASSEE (59480)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol: Terres arables hors périmètres d'irrigation (selon la base de données Corine Land Cover).

Le site est actuellement occupé par des champs.

Le règlement applicable au site est celui de la zone UGz35 de la ZAC du Nouveau Monde à La Bassée: zone économique réservée à l'implantation d'activités tertiaires, de bureaux, de commerces, de services et d'activités industrielles et artisanales.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Métropole Européenne de Lille - approuvé le 8 octobre 2004.
Le règlement applicable au site est celui de la zone UGz: zone économique.
"Il s'agit d'une zone économique bénéficiant d'une situation privilégiée, soit par sa proximité du centre-ville, soit par sa desserte. il convient d'y favoriser, selon le règlement de chaque zone, la mixité d'activités économiques par l'implantation d'activités tertiaires, de bureaux, de commerces, de services, et d'activités industrielles ou artisanales. Certaines zones sont spécialisées."

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, la ZNIEFF la plus proche du site du projet est à 2,4 km au Nord. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 "Mare du Marais à Lorgies" (310030054)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, la zone à dominante humide identifiée par l'agence de l'eau Artois-Picardie la plus proche, est située à 3,7 km au Sud-Est du site de projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, plusieurs périmètres de protection sont situés: - à 17 km au Sud-Est du projet: Site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux - à 25 km au sud-Est du projet: Site Natura 2000 au titre de la directive Habitats
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux seront réemployés sur site (espaces paysagers) dans la mesure du possible. En cas d'excédents, ceux ci seront évacués dans des filières adaptées.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de s'implanter sur une zone agricole présentant très peu d'intérêt écologique
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le projet s'installe sur d'anciens terrains agricoles, ceux-ci sont classés en zone d'activités diversifiées au PLUi.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, le projet prévoit la création d'une installation de distribution et de stockage de carburant (vraisemblablement soumis à déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface commerciale entraîne une nouvelle fréquentation sur le site par les clients. Au vue de la vocation de l'activité, de la vitesse limitée sur le parking et de la proximité de la D641, le niveau sonore ne sera pas augmenté significativement. Cependant, des nuisances sonores sont à prévoir en phase chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive n'est à prévoir dans le cadre de ce projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de vibrations dans l'environnement proche de la zone de projet excepté en phase chantier.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des mâts permettront d'éclairer les voiries et les espaces de stationnement.</p> <p>Leur nombre et leur localisation seront déterminés suite à l'étude d'éclairage.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau existant qui sera adapté en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>Concernant les eaux pluviales, un objectif de "zéro rejet" est poursuivi par l'intermédiaire de l'aménagement d'un réseau de noues de collecte avant rejet au réseau. (étude de sols fait état de perméabilité faible de 10-6 m/s dans les limons argileux)</p> <p>Les aménagements influenceront positivement d'un point de vue quantitatif sur les conditions actuelles de gestion des eaux pluviales (création de zones de collecte pour tamponnement avant rejet à débit limité au réseau EP de la ZAC) et d'un point de vue qualitatif sur le respect de la qualité actuelle des eaux pluviales (prise en compte de la pollution des eaux de ruissellement sur site).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par ce type d'activité sont classiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartons - plastiques - autres / DIB - DIS éventuellement - déchets carnés <p>Engagés dans la lutte contre le gaspillage, les Mousquetaires ont une charte de valorisation des déchets (favoriser les pratiques d'eco-consommation, mettre en place un suivi tonnages de déchets etc...)</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit sur d'anciens terrains agricoles (exploitation agricole en bail précaire)</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter annexe 9

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 7: Caractéristiques générales du projet
	Annexe 8: Distance du projet au centre-ville pour les modes doux
	Annexe 9: Autoévaluation facultative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

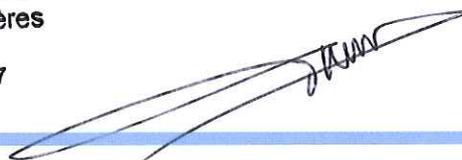
Chautnes

le,

12 / 07 / 2016

Signature

**L'Immobilier Européenne
des Mousquetaires**
24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS
RCS PARIS 334 055 647





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

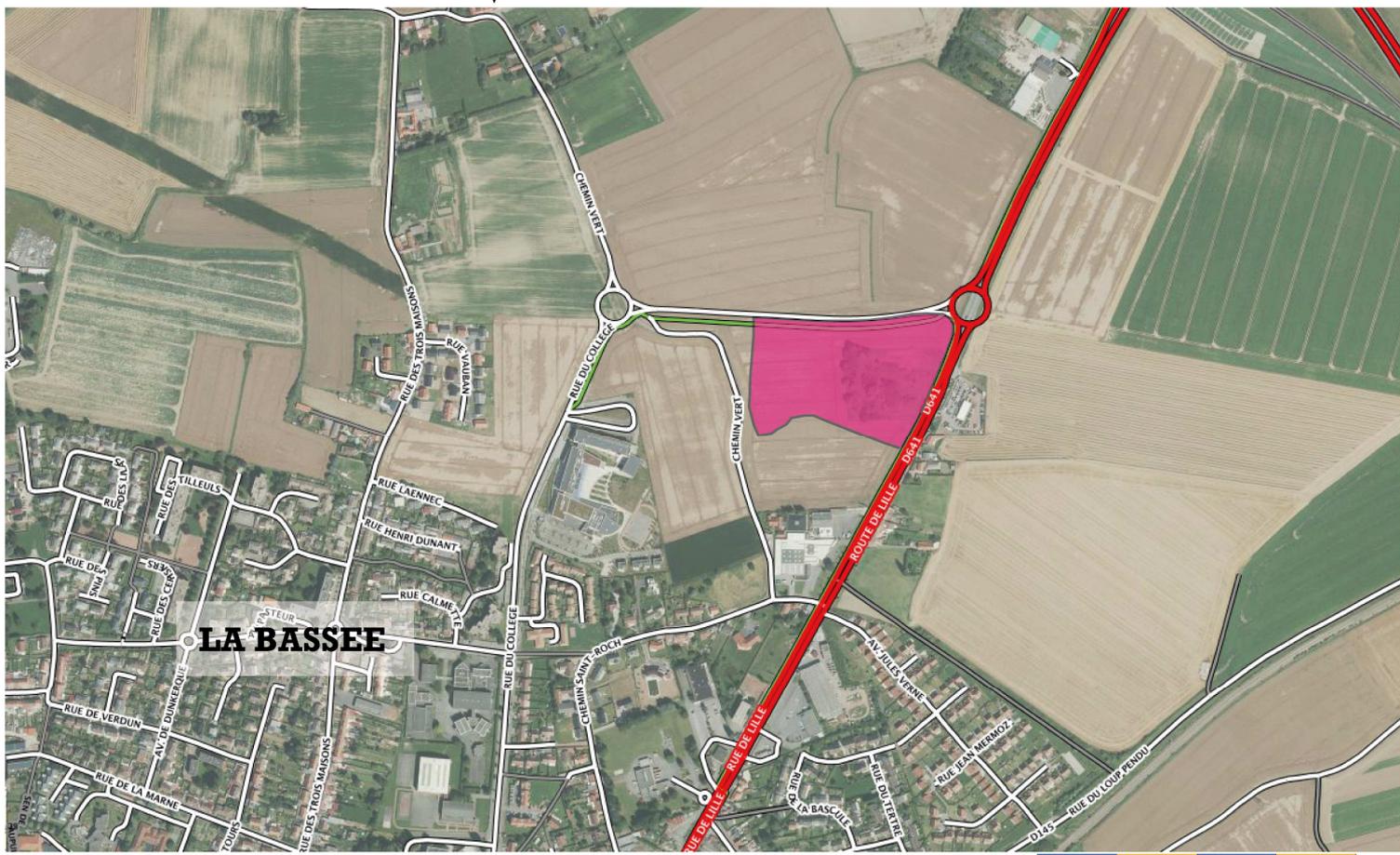
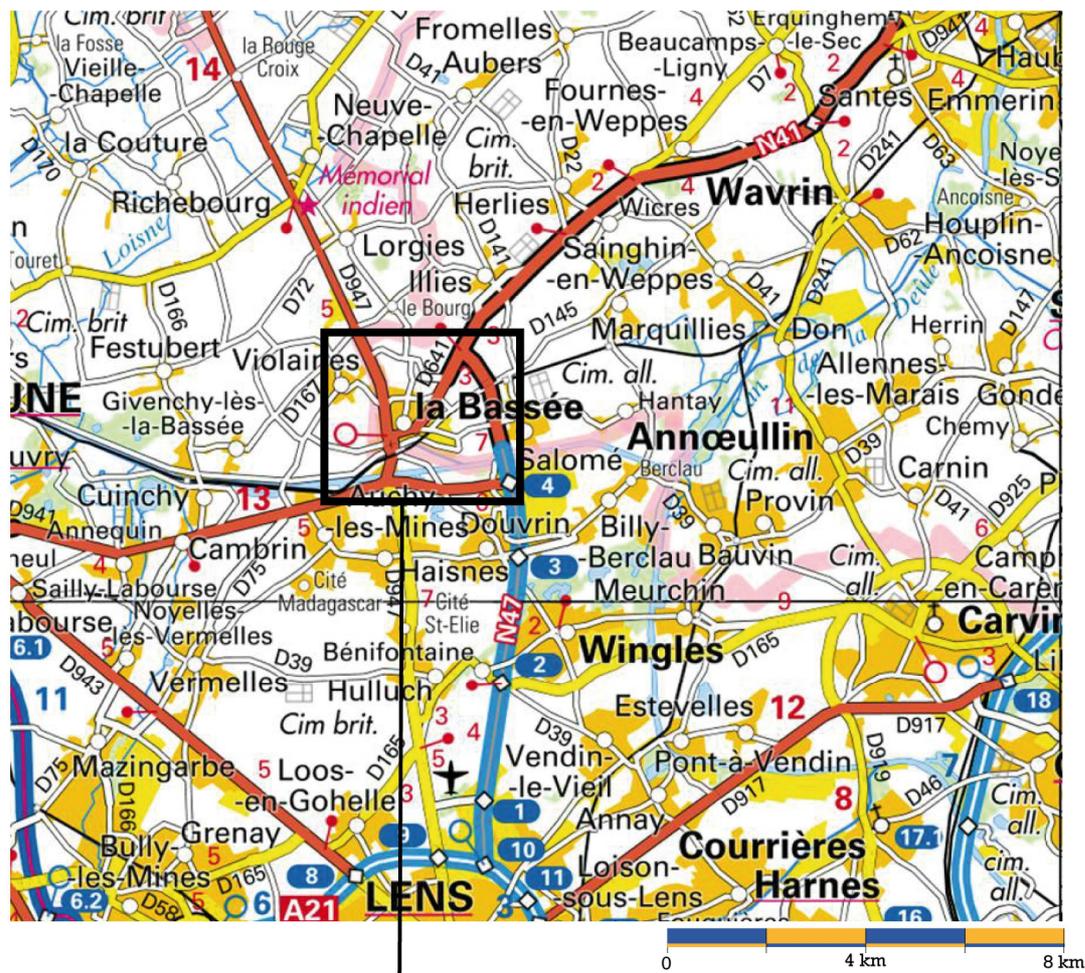
NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité		Pays
Tél.		Fax	
Courriel		@	
Personne morale			
Nom	TAUVEL	Prénom	Tascal
Adresse du siège social			
Numéro	24	Extension	Nom de la voie RUE
	AUGUSTE CHABRIERES		
Code postal	75015	Localité	PARIS
		Pays	France
Tél.		Fax	
Courriel		@	
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	BERON	Prénom	JULIEN
Qualité	Développeur Région Nord et Belgique		
Tél.	06.81.26.53.19	Fax	
Courriel	jberon	@	mousquetaires.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

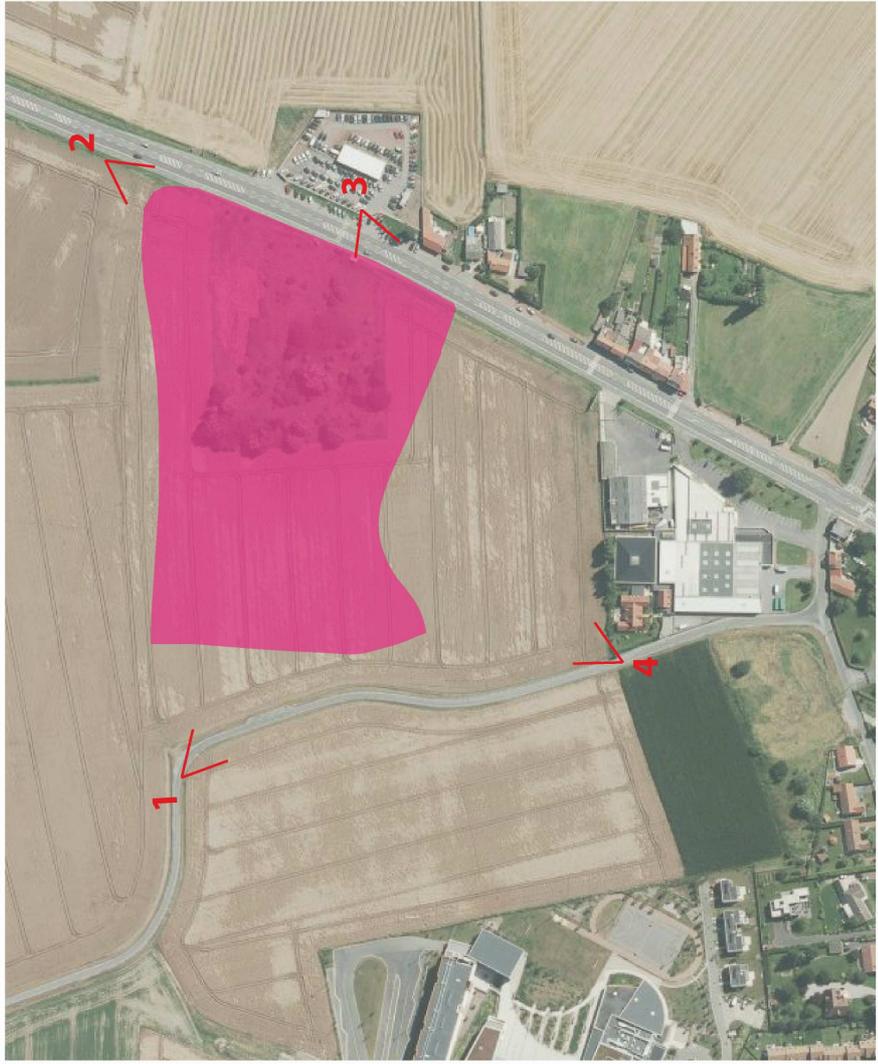
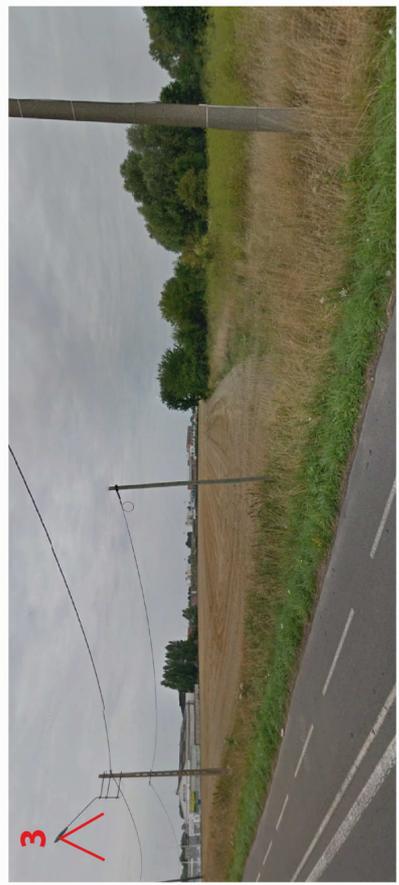
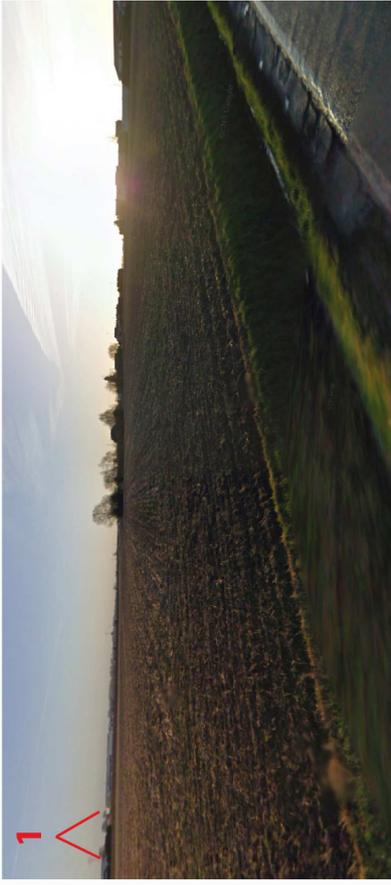
ANNEXE 2 : Plan de situation

Construction d'un ensemble commercial - Commune de LA BASSEE

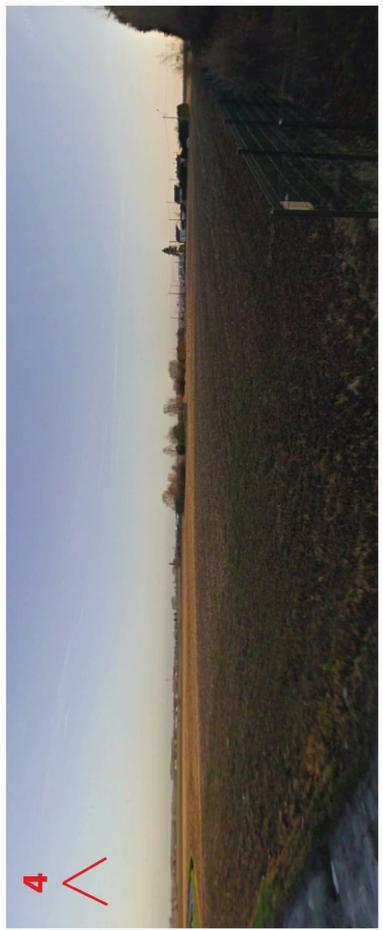


 Emprise du projet

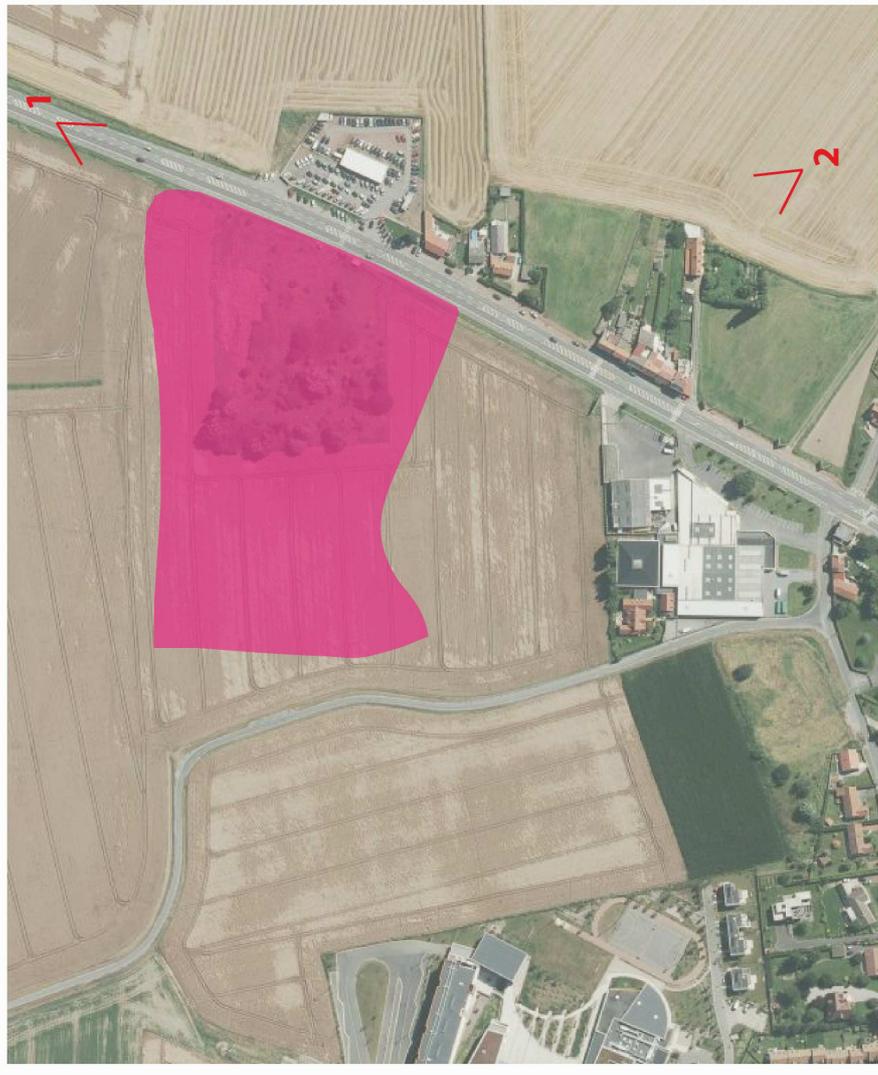
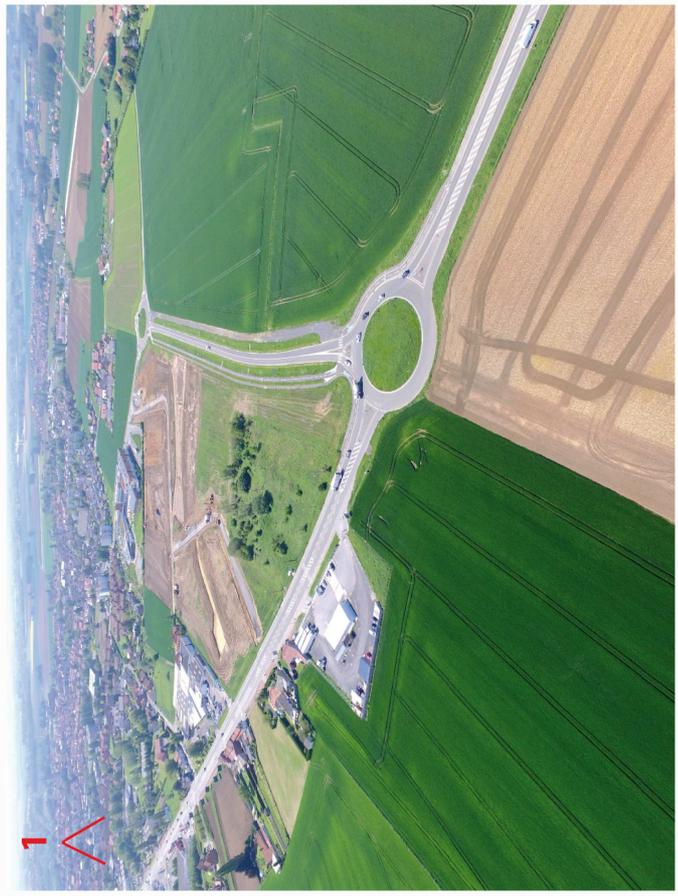
ANNEXE 3.1 : Implantation du projet - Environnement PROCHE
Construction d'un ensemble commercial - Commune de LA BASSEE



Emprise du projet



ANNEXE 3.2 : Implantation du projet - Environnement LONTAIN
Construction d'un ensemble commercial - Commune de LA BASSEE



Emprise du projet

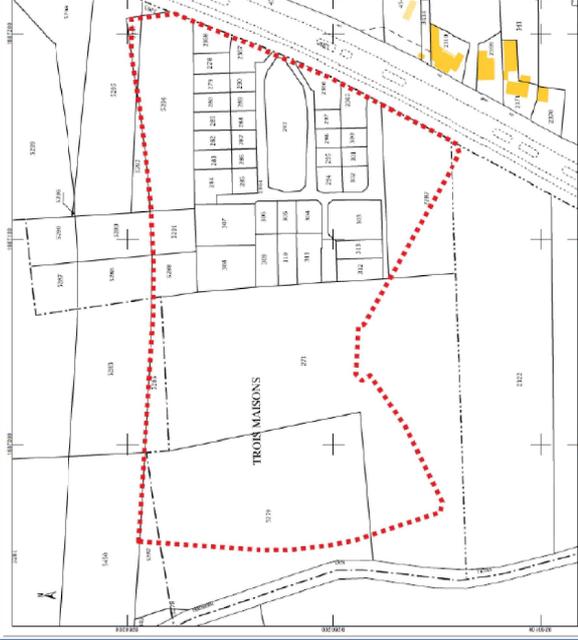
ANNEXE 4 : Plan du projet

Construction d'un ensemble commercial - Commune de LA BASSÉE

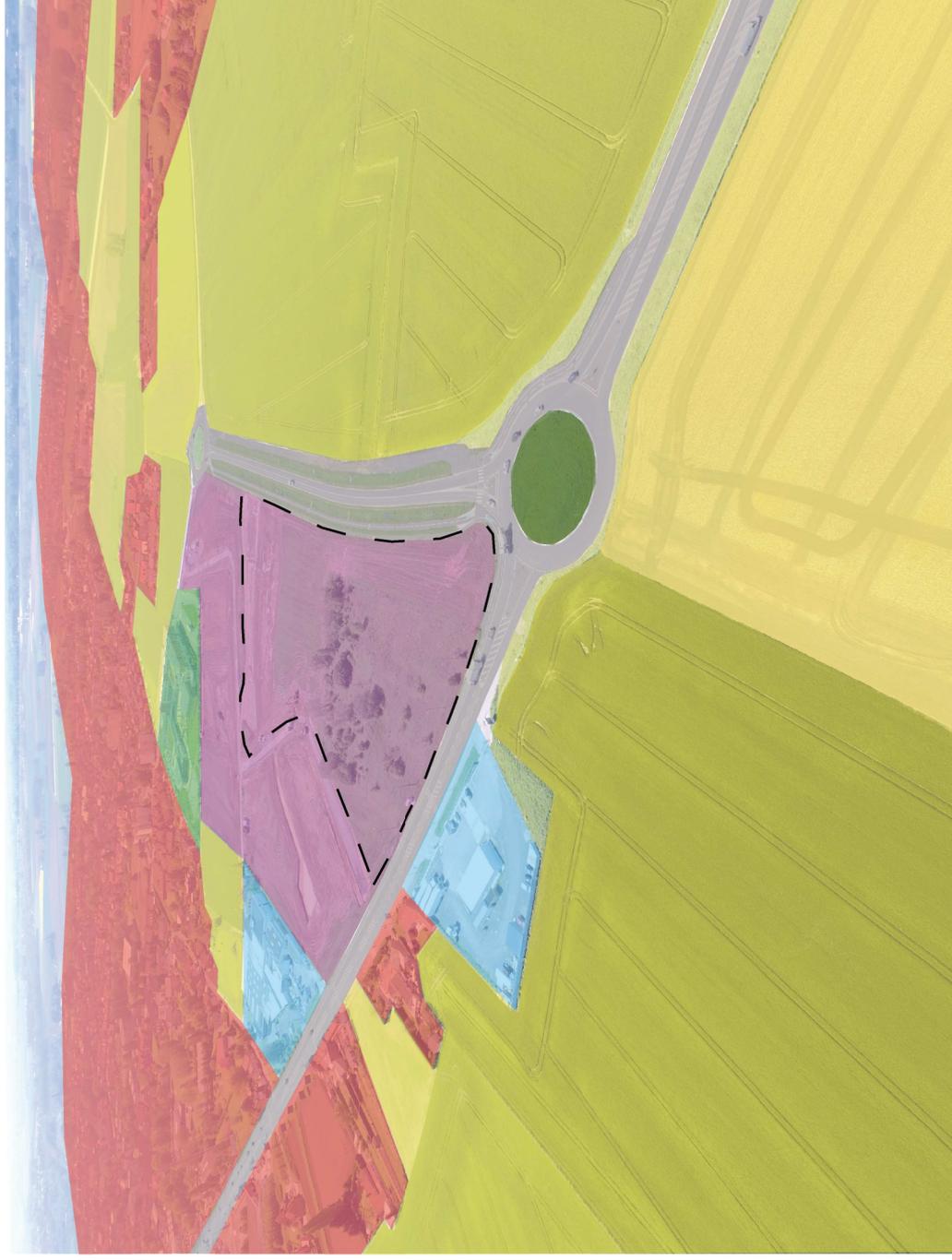


ANNEXE 5 : Abords du projet

Construction d'un ensemble commercial - Commune de LA BASSÉE



- Tissu urbain discontinu
- Terres arables hors périmètres d'irrigation



- Zone résidentielle
- Cultures
- Activités économiques
- Equipement
- Friches rudérales (bords de route)
- Espaces artificialisés (routes...)
- Aménagements paysagers (espaces verts internes au centre-ville)
- ZAC du Nouveau Monde
- Emprise du projet

ANNEXE 7 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Description du projet dans sa phase de réalisation

Le projet se situe en zone UGz35

Le projet consiste en la construction d'un ensemble à usage d'activités économiques : commerces.
Le projet respecte les conditions d'occupation et d'utilisations du sol.

Les accès et voiries

Le site est longé par une portion de route qui marque les prémices d'un contournement Nord de la ville de La Bassée. Deux giratoires ont déjà été créés. Une fois achevé ce contournement permettra de lier la D947 à la D641 et ainsi minimiser les flux en centre-ville.

L'accès au terrain se fait par l'intermédiaire d'un axe transversant au sein de la ZAC du Nouveau Monde. En effet, le règlement de la zone UGz stipule que le site ne devra pas posséder d'accès direct au niveau de la D641 et du futur contournement de La Bassée. C'est donc par ce futur axe que se feront les entrées et sorties du parking du magasin et la desserte des entreprises voisines.

Cet axe sera aménagé de voies larges pour la circulation des piétons et des cyclistes. Le projet sera alors plus facile d'accès depuis la rue du Collège et la rue de Lille. Les aménagements seront également modifiés aux abords de la ZAC puisque des voies spécifiques seront créées pour les piétons. Cela permettra de se rendre aisément depuis le centre-ville de La Bassée jusqu'au projet Intermarché.

De plus, le magasin sera aisément accessible par tous les moyens de transport :

- Depuis les axes structurants (rue de Lille et contournement Nord), tout en étant connecté au tissu urbain, à moins de 2 km du centre-ville ;
- A pied, à vélo et en bus (cheminements au sein de la ZAC et sur les axes structurants, arrêt de bus à l'entrée de la ZAC). On enregistre de nombreuses lignes de bus à proximité du site (réseau Transpole et réseau Tadao).

Les réseaux

ASSAINISSEMENT

L'assainissement sera de type séparatif (séparation du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'eaux usées).

Les aménagements seront conformes au règlement d'assainissement communautaire en vigueur de LMCU et aux documents techniques et normes en vigueur.

Tous les équipements seront accessibles pour l'entretien courant (regards visitables, accès par camion hydro-cureur, zone de retournement, etc.).

L'implantation des réseaux respectera la norme NF P 98-332 relative aux règles d'inter-distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux.

EAUX USÉES

Le réseau d'eaux usées envisagé, sur ce lot, prévoit le raccordement gravitaire vers le réseau existant et le collecteur public situé sous la chaussée de la voie de desserte du Parc d'Activité du Nouveau Monde.

La boîte de branchement du lot en PVC sera prévue par l'aménageur dans le domaine public en limite de propriété.

EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales du lot seront tamponnées en partie privative sur la base d'une pluie d'occurrence 100 ans, avec un débit limité minimum de 2l/s , soit pour le lot S3 : 6l/s (conformément au règlement communautaire) vers le bassin de stockage 1 créé par l'aménageur, en point bas du lot.

La gestion dite « alternative » des eaux pluviales sur la parcelle vise à compenser l'imperméabilisation des sols inhérente aux constructions et à l'aménagement de leurs abords. Elle a pour objectif d'atténuer le ruissellement et d'alléger la charge des infrastructures collectives d'assainissement existantes (égouts, collecteurs, stations d'épuration). Elle contribue à prévenir les inondations et la pollution des eaux de surface ainsi qu'à alimenter la nappe phréatique.

La gestion alternative des eaux pluviales passe par le dimensionnement des dispositifs de récupération et de tamponnement.

Les perturbations du régime des eaux concernent les eaux superficielles et souterraines, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, relativement à 2 types de rejets :

- Eaux pluviales,
- Eaux usées domestiques.

Le site s'inscrit dans la ZAC du Nouveau Monde : aucun apport d'eaux pluviales extérieures n'est à prendre en compte.

L'imperméabilisation des voiries, trottoirs, parkings, toitures et espaces verts générerait un débit instantané inacceptable en aval dans le milieu superficiel. C'est pourquoi le projet prévoit que l'intégralité des eaux pluviales issues du site soit récupérée et tamponnée.

L'étude de sol réalisée fait état de perméabilités faibles de l'ordre de 10-6 m.s-1 dans les limons argileux. Les différents ouvrages sont dimensionnés en envisageant le tamponnement des eaux pluviales. Les conditions de rejet relativement au débit et à l'occurrence du phénomène pluvieux à considérer sont à arrêter suivant les recommandations habituelles de la Métropole Européenne de Lille, à savoir :

- Infiltration dans la mesure du possible, ou rejet à débit limité 2 l/s/ha,
- Pluie de retour 30 ans.

En conséquence, et afin de ne pas dégrader le milieu naturel et de respecter le milieu souterrain, les aménagements suivants ont été adoptés :

- Les eaux pluviales de ruissellement des toitures (considérées comme non polluées) sont injectées directement dans les ouvrages de tamponnement,
- Les eaux de ruissellement des voiries, trottoirs, parkings et espaces verts seront récupérées par des grilles avaloirs équipées de décantation de 240 litres et de filtres « adopta », avant d'être injectées dans les ouvrages de tamponnement.
- Les dispositifs de tamponnement permettront au total un volume de rétention permettant de gérer le tamponnement des eaux pluviales de l'opération, à savoir 890 m3
- Installation d'une cuve de stockage des eaux de pluie pour réutiliser celles-ci à des fins sanitaires(WC), d'arrosage, de lavage, etc. Ainsi, ces eaux pourront être utilisées dans la station de lavage de véhicules. Cette station sera également en mesure de recycler les eaux de lavage à hauteur de 70%
- Suivi des consommations d'eau visant la maîtrise des consommations.
- Végétalisation des toitures des stations de carburant et de lavage.

Outre les eaux pluviales, la zone génère un autre type de rejet :

- Les eaux usées seront rejetées vers le réseau public créé dans le cadre de la ZAC du Nouveau Monde.

En conclusion, les aménagements influenceront positivement d'un point de vue quantitatif sur les conditions actuelles de gestion des eaux pluviales (création de zones de collecte pour tamponnement avant rejet à débit limité au réseau EP de la ZAC) et d'un point de vue qualitatif sur le respect de la qualité actuelle des eaux pluviales (prise en compte de la pollution des eaux de ruissellement sur site).

Environnement

Le traitement à la parcelle a été pensé pour favoriser la biodiversité et aller au-delà en proposant un espace pédagogique. Pas de fauchage, pas de produit phytosanitaires, des noues paysagères, intégralité des eaux pluviales issues du site récupérée et tamponnée à la parcelle, 65 places de parking perméables, toiture végétalisée pour partie, pour un projet qui fait une liaison harmonieuse entre le monde rural, la ville et l'ensemble de ses services.

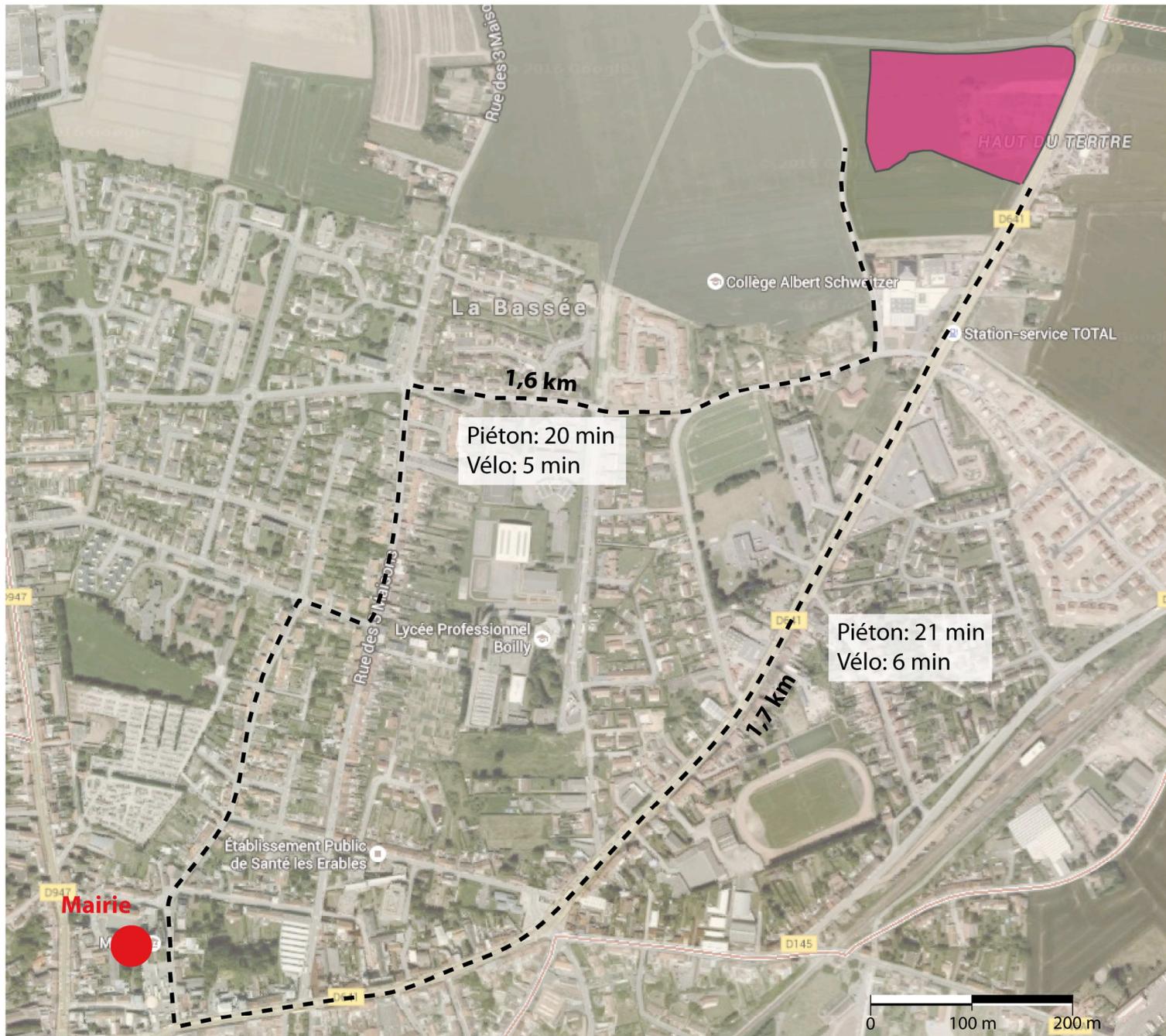
Les piétons et vélos seront intégrés au projet, et plus largement au sein de la ZAC du Nouveau Monde, puisque des pistes dédiées depuis les principaux axes (RD et contournement) et le sud du parc (tissu urbain) seront poursuivies à l'intérieur du lot. Le parking comprend en outre 70 places pour les vélos, 14 places de covoiturage, 2 bornes de recharges pour voitures électriques.

Les stationnements seront végétalisés (certains seront engazonnés et un arbre est prévu tous les 4 places soit 57 arbres).



Source : PC

ANNEXE 8 : Distance du projet au centre-ville pour les modes doux
Construction d'un ensemble commercial - Commune de LA BASSÉE



Emprise du projet

ANNEXE 9 : EVALUATION FACULTATIVE

Nous pensons qu'une étude d'impact pour ce projet n'est pas nécessaire notamment en raison des éléments ci-dessous :

Biodiversité:

Le projet s'inscrit sur des terrains où il n'a pas été mis en évidence de faune ou de flore particulièrement sensible et les espaces à la biodiversité remarquable se trouvent à distance de notre projet, ils ne seront donc pas impactés.

Enfin, un des objectifs principaux pour le maître d'ouvrage est de développer la biodiversité du projet. Les eaux pluviales seront ainsi récupérées par un ensemble de noues qui constitueront des zones humides, des aménagements comme des nichoirs et des hôtels à insectes seront réalisés pour la faune et des ruches seront installées. Afin de rendre cet espace pédagogique, des panneaux en matériaux écologiques seront disséminés dans le jardin paysager. Le contenu de ces panneaux pourra être édité par des collégiens ou par des lycéens de lycée agricole. Enfin une attention sera portée à l'utilisation d'espèces locales pour l'ornementation du jardin et par une réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Le maître d'ouvrage s'engage à utiliser des méthodes de gestion différenciée des espaces verts. A noter que l'emprise végétale (espaces verts) représente 47% de l'emprise foncière.

Phase travaux:

Bien que des nuisances et des risques existent (bruits, tremblements, trafic....) ceux-ci seront liés principalement à la phase travaux.

Stationnement :

- Le parc de stationnement comprend au total 225 places. Le détail des places est le suivant :
- nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite : 8 (dont 2 avec recharge de véhicules électriques)
 - nombre de places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables : 2
 - nombre de places non imperméabilisées : 65
 - nombre de places dédiées à l'autopartage et au covoiturage : 14*
 - nombre de places familles : 8

Le parking réservé au personnel comprend 34 places engazonnées.

Soit 259 places au total (clientèle + personnel).

Le projet respecte les dispositions de la loi ALUR (applicable depuis le 1er janvier 2016) avec une surface de stationnement** de 4526,50 m², soit un ratio de 0,72 (la loi ALUR préconise de ne pas dépasser 0,75).

* Lors du dépôt d'octobre 2015, le nombre de places dédiées à l'autopartage et au covoiturage qui était de 0

** Lors du dépôt d'octobre 2015, la surface maximale possible pour les aires de stationnement était de 4696,50 m².

Mutualisation du parking avec les projets alentours

Le parking du futur Intermarché sera ouvert en journée et par conséquent accessible aux usagers extérieures.

Accessibilité:

Le magasin sera aisément accessible par tous les moyens de transport :

- depuis les axes structurants (rue de Lille et contournement Nord), tout en étant connecté au tissu urbain, à moins de 2 kilomètres du centre-ville,
- à pied, à vélo et en bus (cheminements au sein de la ZAC et sur les axes structurants, arrêt de bus à l'entrée de la ZAC).

A l'échelle de la zone de chalandise :

- *Desserte actuelle*

La zone de chalandise est traversée par les grands axes suivants :

- D'Est en Ouest :
 - la N41, qui relie Lille à La Bassée
 - la D941, qui relie La Bassée à Béthune
- Du Nord au Sud :
 - la D947, qui relie La Gorgue à Lens
 - la N47, qui relie La Bassée à Lens

- *Desserte future*

Le site est longé par une portion de route qui marque les prémices d'un contournement Nord de la ville de La Bassée. Deux giratoires ont déjà été créés.

La desserte en bus du nouveau collège s'en retrouve améliorée et, une fois achevé, ce contournement permettra de lier la D947 à la D641 et ainsi de minimiser les flux dans le centre-ville.

Transports en commun

- **Description de l'environnement proche (sur une distance d'environ 1kilomètre)**

- Desserte actuelle

Un arrêt de bus nommé « Le Nouveau Monde » est présent à proximité immédiate du site du projet, sur la D641. Ainsi, la clientèle descendant à cet arrêt pourra rejoindre le magasin en un temps très court. Cet arrêt dépend du réseau Transpole.



Il est desservi par les lignes 64, 236, 933, 934 et 935.

La ligne 64 relie La Bassée (Monument aux Morts) à Lomme (Saint Philibert).

En direction de Lomme :

Première desserte à 6h36 et dernière desserte à 19h36.

11 passages du lundi au vendredi (idem pendant les vacances scolaires), 10 passages le samedi et 4 passages le dimanche

En direction de La Bassée :

Première desserte à 7h17 et dernière desserte à 21h19.

13 passages du lundi au vendredi (12 en période de vacances scolaires), 11 passages le samedi et 4 passages le dimanche.

La fréquence de passage varie entre une heure le matin et deux heures le soir.

La ligne 236 relie La Bassée (Gare) à Armentières (Hôtel de Ville).

Il s'agit d'une ligne d'autocar qui compte 4 passages à cet arrêt dans chaque direction, du lundi au samedi (dont un passage exclusivement le vendredi). Elle concerne essentiellement le transport des écoliers, collégiens et lycéens, le matin et en fin d'après-midi.

Les 3 autres lignes indiquées à cet arrêt (933, 934 et 935) sont des lignes concernant exclusivement les trajets domicile-travail du matin et du soir.

Nous pouvons donc considérer que la ligne 64 est la principale ligne desservant le projet car elle propose une desserte plus fréquente.

- Desserte future

La création d'un carrefour à feux à l'entrée de la ZAC engendrera le déplacement des arrêts de bus d'environ 100 mètres en direction du centre-ville. Ils seront disposés en aval de ce carrefour, le but étant de les situer au plus près d'une traversée piétonne sécurisée (voir extrait de plan page suivante).

- **La zone de chalandise**

- *Desserte actuelle*

La zone de chalandise s'étendant sur deux départements, elle est desservie par le réseau Transpole (métropole lilloise) et le réseau Tadao (Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay). La gare SNCF de La Bassée représente le point de jonction de ces 2 réseaux.

- Réseau Transpole :

Le centre et l'Est de la zone sont desservis par les lignes suivantes :

- ligne 61 Illies - Lomme St Philibert
- ligne 63 La Bassée - Lille CHR B. Calmette
- ligne 64 Lomme St Philibert - La Bassée
- ligne 230 Lomme St Philibert - Allennes-les-Marais
- ligne 231 Lomme St Philibert - Annoeullin
- ligne 236 Armentières - La Bassée

Ces lignes traversent toutes les communes de la zone de chalandise qui font partie de la métropole lilloise.

Les lignes 63, 64 et 236 desservent La Bassée.

Pour rappel, les lignes 64 et 236 desservent l'arrêt de bus « Le Nouveau Monde » qui se trouve à côté du site du projet

Réseau Tadao :

Le Sud-ouest de la zone de chalandise est desservi par les lignes suivantes :

- ligne 35 La Bassée - Lens - Avion
- ligne 37 Auchy-les-Mines - Lens
- ligne 56 Béthune - Billy-Berclau
- ligne 58 La Bassée - Cuinchy - Vermelles
- ligne 60 Haisnes - La Bassée - Festubert

Seule la ligne 56 ne dessert pas La Bassée.

Les autres lignes desservent la gare de La Bassée et la ligne 37 dessert également l'hôtel de ville.

Outre La Bassée, les communes de la zone desservies par le réseau Tadao sont :

Auchy-les-Mines, Billy-Berclau, Cambrin, Cuinchy, Douvrin, Festubert, Givenchylès-la Bassée, Haisnes, Violaines.

Les communes de Lorgies, Neuve-Chapelle et Richebourg peuvent être desservies par les lignes Allobus B et C (service à la demande).

- *Desserte future*

Sans objet

Indication de la distance du projet par rapport aux arrêts des moyens de transports collectifs, de la fréquence et de l'amplitude horaire de la desserte de ces arrêts

La desserte du site est assurée par une ligne de bus régulière (n°64).

Un arrêt de bus nommé « Le Nouveau Monde » est déjà présent en face du site du projet. Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Nouveau Monde, qui s'accompagne de la création d'un nouveau carrefour à feux, cet arrêt de bus sera déplacé de 100 mètres en direction du centre-ville. Il se retrouvera à environ 200 mètres du sas d'entrée du magasin.

La ligne 64 relie La Bassée (Monument aux Morts) à Lomme (Saint Philibert).

Desserte de l'arrêt « Le Nouveau Monde » :

- En direction de Lomme :

Première desserte à 6h36 et dernière desserte à 19h36.

11 passages du lundi au vendredi (idem pendant les vacances scolaires), 10 passages le samedi et 4 passages le dimanche

- En direction de La Bassée :

Première desserte à 7h17 et dernière desserte à 21h19.

13 passages du lundi au vendredi (12 en période de vacances scolaires), 11 passages le samedi et 4 passages le dimanche.

La fréquence de passage est en moyenne d'une heure.

Grâce à cette ligne, le point de vente est placé à 3 arrêts du centre-ville de La Bassée, ce qui représente moins de 5 minutes de trajet jusqu'au magasin.

Transports alternatifs (desserte cycliste et piétonne)

- Description de l'environnement proche (sur une distance d'environ 1kilomètre)

- Desserte actuelle

La Bassée a aménagé des voies spécifiques aux cyclistes et aux piétons sur la D641 (Rue de Lille) et le long de la nouvelle voie de contournement.

Ainsi, le site du projet est aisément accessible en vélo et à pied depuis le centre-ville et depuis les quartiers Nord de la ville via la rue du Collège et la voie de contournement.



Aménagements cyclables et piétons en arrivant sur le giratoire de la D641 depuis Illies



Aménagements cyclables et piétons traversant la voie de contournement



Aménagements cyclables et piétons dans la rue de Lille en direction du centre-ville

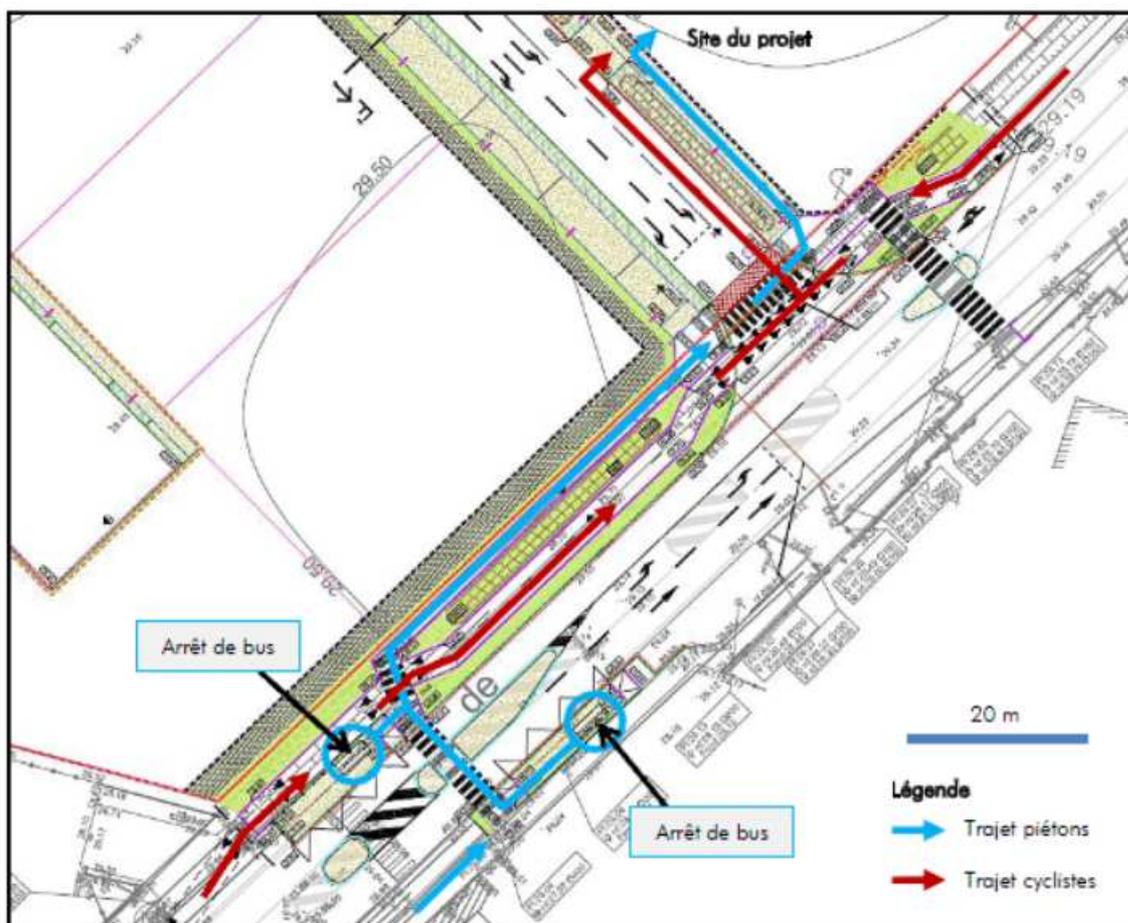


Aménagements cyclables et piétons le long de la voie de contournement

- Desserte future

La ZAC du Nouveau Monde sera traversée par un axe créé spécialement pour la desserte des futurs bâtiments. Cet axe sera aménagé de voies larges pour la circulation des piétons et des cyclistes. Ceux-ci pourront accéder plus facilement au projet depuis la Rue du Collège et la Rue de Lille.

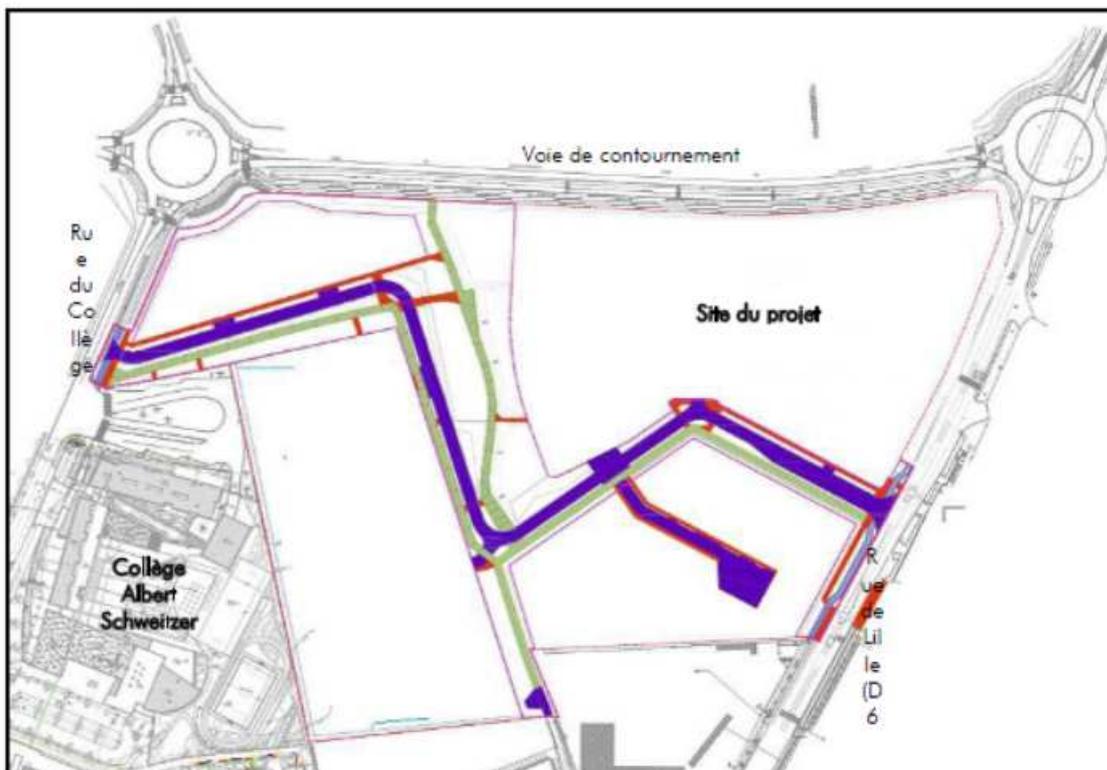
Par ailleurs, aux abords de la ZAC, notamment sur la Rue de Lille, les aménagements seront également modifiés. Des voies spécifiques seront créées pour les piétons et les cyclistes.



Accès futur pour les cyclistes et les piétons depuis la Rue de Lille

Voici pour information un plan de la ZAC du Nouveau Monde présentant les différentes voies dédiées à chaque type de moyen de circulation.

Source : Wonk Architectes



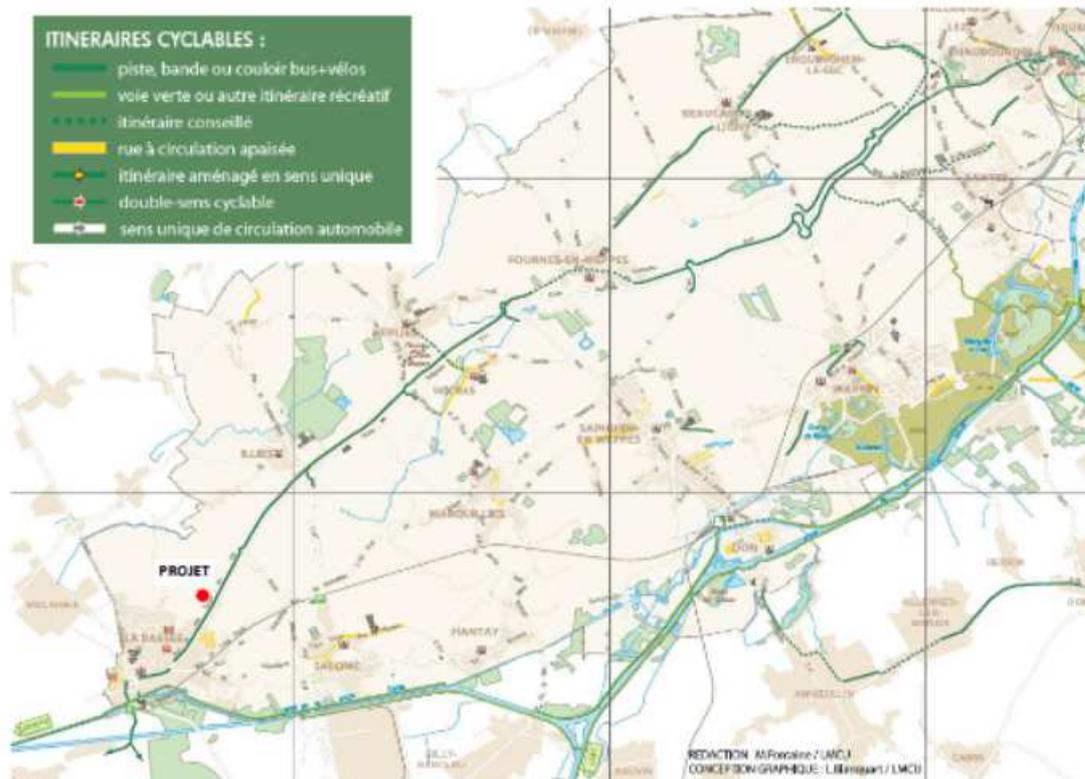
	Espace dédié aux véhicules légers et lourds
	Espace dédié aux piétons
	Espace dédié aux cycles
	Espace dédié aux piétons ET cycles

- **La zone de chalandise**

- *Desserte actuelle*

La métropole lilloise a aménagé des pistes cyclables le long de la N41.

L'extrait de plan des itinéraires cyclables de la MEL ci-dessous indique la présence d'un cheminement cyclable jusqu'au centre-ville de La Bassée qui dessert le projet.

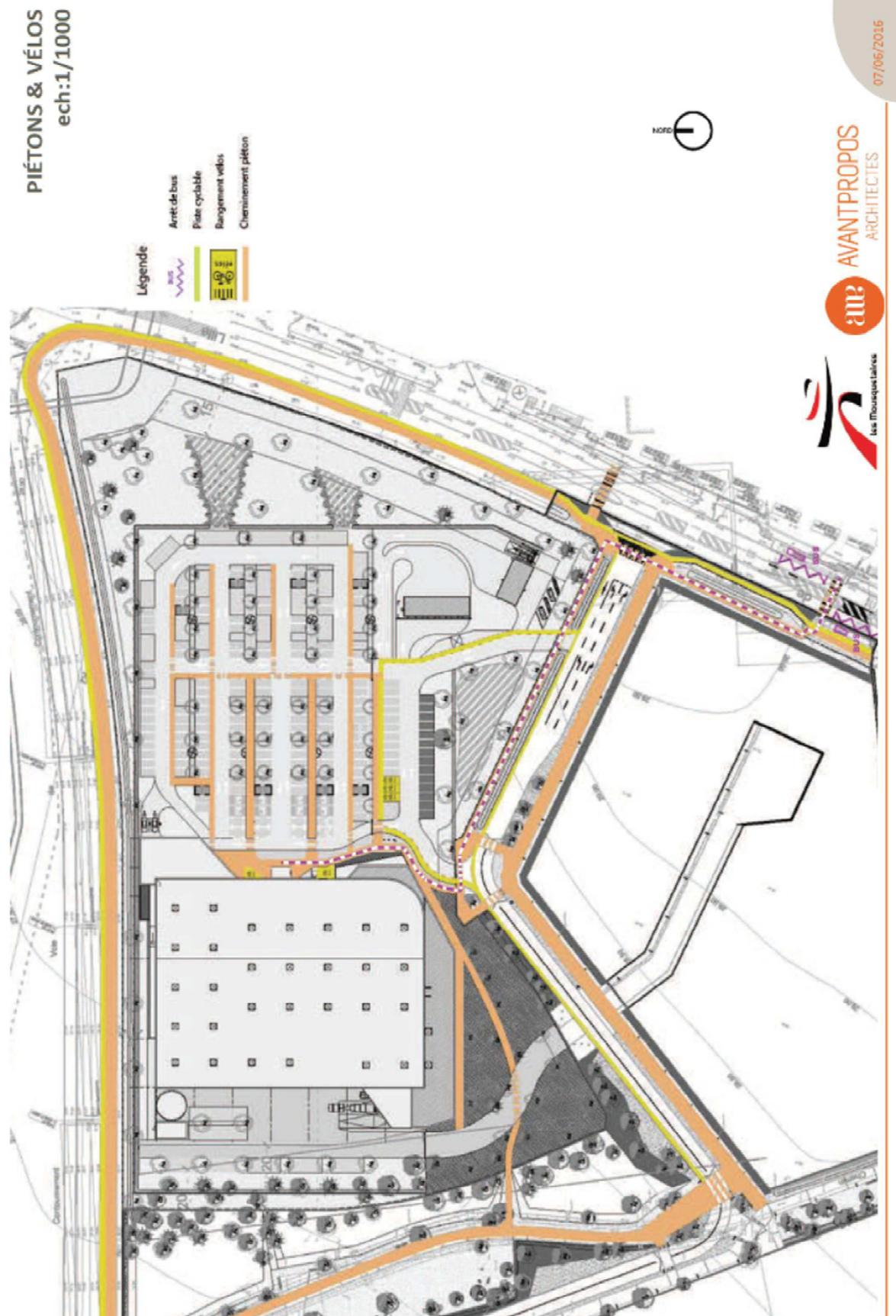


Ces aménagements, notamment à La Bassée, sont accompagnés de trottoirs pour la circulation des piétons. Ainsi l'on peut marcher aisément entre le centre-ville et le projet INTERMARCHE.

- *Desserte future*

Les aménagements existants seront modifiés voire améliorés aux abords du site. Les piétons et les cyclistes pourront emprunter des voies qui leur sont propres.

Desserte du projet à pied, en vélo et en transport en commun



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Construction d'un ensemble commerciale sur la commune

Comparatif ancien projet et nouveau projet :

Au niveau des modifications par rapport au premier dépôt: Nous sommes repartis sur la version avec les demandes du SDIS donc avec modification notamment de la façade principale:

- la voirie d'accès livraison a été modifié à 8m (et portail débrayer) pour permettre l'accès aux différentes façades
- au niveau des issues de secours 4 UP ont été rajouté (dont un dégagement supplémentaire de 3 UP sur la façade est - entrée)
- La cuve enterré de 180 m³ a été placé entre le bâtiment et la station-service, ce volume sera recalculé en fonction du débit du réseau sur site.
- 14 places covoiturages

Devenir de l'ancien site Intermarché du centre-ville :

Concernant le devenir du site actuel des engagements ont été pris auprès de la Bassée et de la MEL pour mettre en œuvre un projet de reconversion du site sous la forme d'un programme mixte incluant logements, petits commerces et équipements publics de type parking relais. La mise au point précise de la programmation se fera au moment de l'obtention définitive des autorisations administratives relatives à la création du nouvel Intermarché sur la ZAC du nouveau monde